

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD****COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI****SEANCE DU VINGT-DEUX JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE****DELIBERATION N°DCC2024-001****Nombre de membres :**Afférents au conseil communautaire : **24**En exercice : **24**Qui ont pris part à la délibération : **16**Absents : **8**Pouvoir : **0**Pour : **16**Contre : **0**Abstentions : **0**Date de la convocation : **18 Janvier 2024**Date d'affichage : **23 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI en son siège.

Etaient présents : Noël-Dominique LIVRELLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Monique CHIOCCA, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Patrick NANNI, Pierre POLI

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES STATION D'ESE 2024.

Annexe : DOB BP Station D'Ese

Le Président du conseil communautaire expose,

L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Président présente au conseil un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil communautaire, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu le document d'orientations budgétaires annexé ;

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après avoir délibéré,

-PREND acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024 pour le budget annexe de la station de ski « U Pianu d'Ese » sur la base du document annexé à la délibération ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli. Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr